

République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour



## **ALLANCHE - Commune**

Séance du mardi 11 juin 2024

## Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 05 juin 2024

Présents : 10

*onze juin deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL.*

**Présents :** Philippe ROSSEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIEER

Pour :12

DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Contre : 0

**Représentés:** Claudine HOUSSELLE représentée par JENNIFER DEVÈZE,  
JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

### Absention : 0

**Excusés:** Jean-Paul DUMAS, THIERRY MARSILHAC

**Secrétaire de séance:**  
**AUDREY**

#### **Présents non votants :**

BLANQUET

### Absents:

## **Objet: Positionnement sur la prolifération des choucas sur la commune d'Allanche - DE 071 2024**

Monsieur le Maire de la commune d'Allanche fait part au conseil municipal du courrier qu'il a reçu de Monsieur le Président de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal (AMF15) concernant la prolifération des choucas des tours et des nuisances qu'elle engendre.

Ouï ce courrier et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **CONFIRME** que les habitants se plaignent régulièrement de la présence massive de ces oiseaux, des dégâts causés aux toitures et chéneaux, des désagréments dus à la présence de fientes, de la gêne causée par les cris très matinaux et des risques d'incendies provoqués par l'entassement de bois et brindilles dans les conduits de cheminées, dont l'intervention des services pompiers d'Allanche a été nécessaire ;
  - **DEMANDE** à ce qu'il puisse être autorisé des dispositifs efficaces de régulation ;
  - **SOUTIENT** l'initiative de l'AMF 15 et souhaite qu'une concertation avec les services de l'état et la préfecture permette de mettre en œuvre des solu Date de transmission de l'acte: 19/06/2024



Date de transmission de l'acte: 19/06/2024  
Date de reception de l'AR: 19/06/2024

015-211500012-DE\_071\_2024-DE  
A G E D I

provoquées par la prolifération des choucas des tours.

**Pour extrait conforme au registre des délibérations,**  
**Le Maire,**  
**Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**  
**le : 19 JUIN 2024**  
**publié le : 19 JUIN 2024**



Date de transmission de l'acte: 19/06/2024  
Date de réception de l'AR: 19/06/2024

015-211500012-DE\_071\_2024-DE  
A G E D I